



Contrat auto-ecole résilié par l'auto-école

Par **pcatta_old**, le **05/12/2007 à 18:51**

En 2003, j'inscris mon fils dans une auto-école.rnJ'ai payé lors de cette inscription une somme de 230 Euros.rnrnLes 230 Euros payés correspondent à :rnUne Pochette pédagogique : remise à mon fils.rnUn Livret d'apprentissage : remis à mon fils.rnUn Livret de Code : remis à mon fils.rnUn Forfait Code : l'Auto-ecole ne veut plus l'accueillir.rnUn examen Code : Service jamais rendu bien que facturé.rnUn examen Conduite : Service jamais rendu bien que facturé.rnrnEn Octobre dernier, mon fils se voit refusé l'accès au leçon de code au motif qu'il ne s'est plus présenté depuis un an.rnJe précise qu'il cherchait un emploi depuis 2 ans et qu'il n'a trouvé que des CDD à des horaires pas très compatibles avec l'apprentissage de la conduite.rnQuel recours puis-je avoir ?rnMerci de votre réponse.rnCdt,rnPatrick